
Adresse des sociétés populaires de Chabeuil et de Valence applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sociétés populaires de Chabeuil et de Valence applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 573-574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41811_t1_0573_0000_10;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tage criminel et si sévèrement condamné par nos sages législateurs.

Un autre patriote, le secrétaire du district, a déposé une somme de 12 livres en argent, sans en exiger la même valeur en assignats.

Conformément à l'intention de ces républicains, je fais envoyer cette somme totale de 15,909 livres à la trésorerie nationale, pour être spécialement employée au service de la guerre et aux besoins des braves défenseurs de la liberté.

Puissent ces exemples, que vous croyez dignes sans doute d'une mention honorable, exciter l'émulation de tout vrai républicain.

Salut et fraternité.

Le receveur du district d'Évreux,

HERON.

La Société républicaine de Vierzon, les républicains de Pellissanne, département des Bouches-du-Rhône, celles de Chabeuil et de Valence, réunis, les sans-culottes d'Anneau, département d'Eure-et-Loir, la société villageoise philanthropique de Perreux, district de Roanne, les membres du tribunal du district de Thonon, département du Mont-Blanc, le conseil général du district de Montargis, le citoyen Sirgant, curé de Saint-Martin, département de Lot-et-Garonne, les administrateurs du directoire de Mortagne, département de l'Orne, la commune et le canton de Lezoux, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, applaudissent aux travaux de la Convention nationale, à son énergie, à ses principes, et la conjurent de rester à son poste jusqu'à la paix (1).

(Suivent ces diverses adresses) (2).

I.

Les républicains sans-culottes formant la Société populaire de Vierzon, à la Convention nationale (3).

« Vierzon, 10 brumaire, l'an II de la République.

« Représentants,

« Si jamais la patrie a eu besoin de vos généreux efforts pour la retirer des précipices multipliés qu'ont ouvert sous ses pas les traîtres ennemis de la liberté, c'est surtout en ce moment où les armées des despotes attaqués par les soldats de la République s'ébranlent et font espérer le triomphe prochain d'un peuple qui défend la cause de l'univers; en ce moment où les rebelles de la Vendée, dispersés, viennent tomber sous la hache de la vengeance nationale; en ce moment où les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les modérés sont partout poursuivis et frappés de terreur. Les mandataires qui ont su prendre les mesures vigoureuses qu'exigeait le salut de la République, mesures qui, tous les jours, sont couronnées de

succès, peuvent seuls parvenir à conduire heureusement à sa fin une entreprise aussi importante et difficile. L'intérêt national exige donc que vous acheviez votre ouvrage, que vous restiez enfin à votre poste jusqu'à ce que vous ayez achevé de terrasser des ennemis que vous avez si avantageusement commencé à réduire. C'est assez vous dire vos devoirs que de vous rappeler le vœu de tous les Français. Nous ne sommes que les échos de toute la République, mais notre volonté n'en est pas moins aussi stable et nous répétons avec eux : Restez où notre confiance vous a appelés et où elle vous tient encore attachés. Continuez de déjouer les manœuvres perfides des malveillants, de réprimer la cupidité contre-révolutionnaire des agioteurs, vos lois sont dictées pour le bonheur du peuple et le soulagement des indigents. Tous les républicains bénissent et béniront votre mémoire. Vive la République !

(Suivent 89 signatures.)

II.

Adresse des républicains de Pellissanne, à la Convention nationale (1).

Du 9 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Vos grands travaux dans les journées des 31 mai et jours suivants, ont brisé les fers qui devaient nous enchaîner; vous avez terrassé l'hydre fédéraliste et royaliste, il vous reste à l'écraser et à punir les scélérats qui voulaient entraver vos opérations salutaires.

« Nous vous conjurons de ne point vous séparer jusqu'à ce que nous ayons fait disparaître du sol de la République tous ses ennemis, et c'est alors que vous aurez mérité le sacerdoce civique.

Nous sommes bien cordialement, les membres composant la société des sans-culottes de Pellissanne, département des Bouches-du-Rhône, district de Salon, canton et municipalité de Pellissanne.

(Suivent 148 signatures.)

Les citoyens ci-dessous inscrits, ne sachant ni écrire ni signer, ont déclaré adhérer à l'adresse ci-dessus.

(Suivent 287 noms.)

III.

La Société populaire de Chabeuil, réunie à celle de Valence, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« Les journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, ont sauvé la France : le fédéralisme avec son astucieux entourage de salut de la République, de guerre aux anarchistes, etc., est allé porter dans l'infâme Tou-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 61.

(2) Nous n'avons pas pu retrouver l'adresse des sans-culottes d'Anneau.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(2) Ibid.

lon, la criminelle audace de son système libéricide. Ils périront, ces indignes Français, qui ont eu la lâcheté de se donner un roi, et les cendres de cette ville criminelle seront un monument éternel de la scélératesse de ses habitants. L'exemple de la rébellion lyonnaise est terrible pour les Anglo-Toulonnais. Courage, représentants, le midi de la France est électrisé; il est conquis à la cause de la liberté; partout les Sociétés populaires ont éclairé l'opinion publique; partout le courage, le républicanisme, l'énergie des sans-culottes ont fait pâlir nos ennemis; la loi fait le reste. S'il en existe encore de ces monstres en politique qui aient pu échapper à notre vigilance toujours active et toujours inquiète, qu'ils tremblent! Les sans-culottes sont là.

Montagne sainte! honneur te soit rendu. De tes flancs enflammés sont partis des traits de feu qui ont embrasé les cœurs et éclairé les esprits; aussi prompts que l'éclair, ils ont, au même instant, sauvé la République, consolé les patriotes, opprimés et puni les coupables. Achève ton ouvrage, volcanise la surface entière de la République, et si jamais la masse des traîtres réunis entravait tes courageux et salutaires décrets, dilate tes entrailles embrasées, péris, mais que ta lave vienne consumer tout ce qui respire... Nos serments, ou la mort.

Vertueux montagnards, par votre juste et vigoureux décret du 14^e du premier mois, vous avez purifié le temple des lois de ces crapaux (*sic*) hideux qui, se vautrant dans la fange du marais, appelaient à grands cris la mort de la République. A ce trait encore, nous reconnaissons que vous êtes nos libérateurs.

« Vous ne quitterez votre poste que lorsque nous ne reconnaitrons plus les traces des traîtres et des royalistes qui infectent encore la terre de la liberté; et que les tyrans-rois reconnaitront l'indépendance et la liberté des Français. Tel est le vœu bien fortement prononcé des sans-culottes de Chabeuil.

« Recevez aussi nos remerciements du décret du 29 septembre qui fixe le prix des denrées de première nécessité. D'un seul coup, vous avez tué l'aristocratie mercantile. Elle commençait à devenir bien terrible à la cause de la liberté par les trésors immenses qu'elle entassait en pressurant le peuple. Ces trésors étaient au peuple, vous les avez rendus au peuple. Oui, cette loi est véritablement une loi populaire. Mais, représentants montagnards, au nom de ce peuple dont vous êtes les amis, les libérateurs et les pères, prémunissez-vous contre les pétitions tortueuses et hypocrites dont vous ne manquerez pas d'être accablés par ces riches égoïstes qui calculent toujours leurs intérêts sur la misère des sans-culottes. Déjà, nous en sommes instruits, ces êtres glacés pour tout ce qui les environne, se portent par essaims auprès des directeurs de leurs départements respectifs, pour tenter d'apitoyer les administrateurs sur leur situation. Demandez ce qu'ils ont fait pour la Révolution; les Sociétés populaires vous répondront qu'ils ont constamment, par l'accroissement progressif et arbitraire de leurs objets de commerce, cherché à détacher le peuple de l'amour de la liberté; les Sociétés populaires vous répondront que, tandis que les sans-culottes versent leur sang pour la défense de la République, les riches négociants sourient en secret aux échecs qu'ont amenés les chances des combats et la trahison de nos généraux; les

Sociétés populaires vous répondront que lorsque le peuple s'est épuisé d'hommes et d'argent, ces muscadins anti-sociaux n'ont jamais souscrit dans la millième partie de la proportion du pauvre; nous vous répondrons enfin que s'ils ont été généreux, c'est lorsqu'ils ont répandu à pleines mains l'or et l'argent pour frapper de discrédit notre papier-monnaie, et pour soulever les contre-révolutionnaires.

Voilà, citoyens montagnards, notre réponse; voici notre vœu : que vous mainteniez de toute la force dont vous êtes les régulateurs, la loi du 29 septembre dans son plein et entier effet. Les sans-culottes de Chabeuil en reconnaissent la sagesse. Plus de demi-mesures : elles ont souvent mis la chose publique à deux doigts de sa perte. La République ne veut que des grands moyens; des républicains ne veulent que du fer et du pain.

MESSIER, *président.*

Arrêté en séance le 29^e jour de la 3^e décade (*sic*) du 1^{er} mois de l'an II de la République une et indivisible.

Collationné : ESMARD, *secrétaire.*

Les membres de la Société populaire de Valence.

(*Suivent 14 signatures.*)

IV.

Adresse de la Société villageoise et philanthropique de Perreux (1).

« Mandataires du peuple,

« Restez sur la Montagne, soyez les sentinelles vigilantes de la liberté; achevez le chef-d'œuvre dont la haute conception réside dans vos têtes, ne descendez que lorsque vous aurez mis hors de toutes atteintes la constitution républicaine et démocratique que vous venez de nous donner. Restez sur la Montagne, songez qu'une descente prématurée porterait un coup mortel à la République et ouvrirait une nouvelle carrière aux intrigants pour l'anéantir.

Restez donc à votre poste, c'est le vœu de la Société villageoise philanthropique de Perreux, district de Roanne, c'est celui de la municipalité et de toute la commune.

(*Suivent 26 signatures.*)

V.

Adresse des membres du tribunal du district de Thonon (2).

« District de Thonon, département du Mont-Blanc, le 5^e du 2^e de la 2^e année de la République.

« Représentants montagnards,

« Si nous vous devons la République et les présages du bonheur, vous vous devez, citoyens

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.